



Municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0235 modifiant le règlement de lotissement».
 - Le but de ce règlement est d'apporter des corrections mineures aux dispositions concernant le lotissement dans les zones de contraintes.
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0236 modifiant le règlement des permis et certificats».
 - Le but de ce règlement est d'adapter et mettre à jour les dispositions entourant l'administration des certificats d'autorisation de captage d'eau souterraine au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* et d'ajuster les tarifs pour l'émission de quelques permis et certificats d'autorisation.
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0237 modifiant le règlement sur les dérogations mineures».
 - Le but de ce règlement est de rendre admissibles à une demande de dérogation mineure les dispositions régissant la distance minimale entre une voie de circulation et un cours d'eau.
- Une assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlement 2021-0235 et 2021-0237 aura lieu lors de la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 5 juillet 2021 à 19h30, au bureau municipal de Grand-Métis. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Grand-Métis, ce 10 juin 2021.

Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 15h00 heure et 16h30 heure le 10^{ème} jour de juin 2021.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 10^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN 2021.



Directrice générale secrétaire trésorière